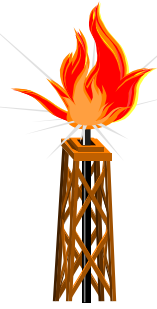


**ACTIVITE  
AVAL**



**DIVISION  
GNL**



# **LES TORCHES GL1/Z**



**08 MARS  
AU COMPLEXE  
GL1/Z**



**REMISE  
DES MEDAILLES  
DE FIDELITE**



**INSTALLATION  
DES NOUVEAUX  
CHEFS DE SERVICES**



**EDITION N° 143/2004**

**COMPLEXE GL1/Z**  BP N° 96 Béthioua - Oran 31000



Tél n° : 041 47.90.88 – 041 48.92.11



Fax n° : 041 47.92.03 Télex n° : 12084-12086

# SOMMAIRE

	<u>PAGE</u>
EDITORIAL .....	3
LA PREVENTION DES ACCIDENTS.....	4-5-6
COMPORTEMENT SECURITAIRE DU PERSONNEL.....	7
INSTALLATION DES NOUVEAUX CHEFS DE SERVICES AU SEIN DU COMPLEXE GL1/Z.....	8
CELEBRATION DU 24 FEVRIER ET REMISE DES MEDAILLES DE FIDELITE.....	9
LE 08 MARS JOURNEE MONDIALE DE LA FEMME.....	11
FELICITATIONS ET CONDOLEANCE.....	12

## TAUX DE LA PRC DU MOIS :

JANVIER : 37.25 %

FEVRIER : 39.70 %

LES TEXTES PUBLIES NE  
REPRESENTENT QUE LES  
AVIS DES CONCERNES.

ILS NE REPRESENTENT  
PAS FORCEMENT LES  
POSITIONS OFFICIELLES DE  
L'ENTREPRISE

## BULLETIN D'INFORMATION

### COMPLEXE GL1/Z

BP N° 96 Béthioua - Oran 31000  
Tél n° : 041 47.90.88 – 041 48.92.11  
Fax n° : 041 47.92.03  
Télex n° : 12084-12086

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Directeur du Complexe GL1/Z  
Mohamed BAAZIZ

#### RESPONSABLE DE LA REDACTION

Sous-Directeur du Personnel  
Ali ROZ

#### INFORMATIONS

Tous les Départements

#### RECUEIL-INFO, REDACTION, MISE EN PAGE, SAISIE ET DIFFUSION

Service Relations de Travail

#### REPROGRAPHIE

Département Moyens Généraux



# EDITORIAL

Par : M. BAAZIZ Mohamed  
Directeur du Complexe GL1/Z

En date du 03 Avril 2004, sept (07) chefs de services ont été installés au niveau de notre Complexe GL1/Z parmi lesquels six (06) sont issus de notre personnel et un (01) un élément du Complexe voisin GL2/Z.

Je saisis l'occasion pour renouveler aux nouveaux promus toutes mes félicitations et mes plus vifs encouragements quant à l'exécution de leurs nouvelles tâches dans leurs fonctions respectives.

Il m'appartient également d'exhorter ces derniers à donner le meilleur d'eux-mêmes pour préserver les acquis de notre Complexe et élever toujours plus haut les capacités technologiques et managériales de notre usine, un des fleurons de la première génération de l'industrie gazière de notre pays.

Cet évènement m'offre également l'opportunité de souligner, s'il en est besoin, que notre Complexe est sans doute un vivier de compétences non seulement pour ce qui concerne l'encadrement mais aussi par l'esprit de créativité et le degré de vitalité de son personnel dans son ensemble. Il est aussi un fait acquis que GL1/Z et une « école » où l'expérience des « anciens » jumelée avec celle de la nouvelle vision des nouvelles recrues crée une symbiose dont les résultats sont à l'honneur de notre Complexe et favorisent par voie de conséquence la relève. Ajouter à cela une technologie de pointe parfaitement maîtrisée et en constante réactualisation qui génère l'épanouissement des ambitions créatrices de nos potentiels.

Il va sans dire qu'il n'est pas dans notre intention de vouloir verser dans un satisfecit béat, car rien n'est plus négatif que de s'endormir sur ses lauriers. A cet égard tout à chacun doit se sentir interpellé pour donner le meilleur de lui même pour sauvegarder nos installations et préserver ce patrimoine national commun à tous les travailleurs.

GL1/Z doit agir comme une grande famille soudée et unie par un seul et même objectif : la qualité d'un travail bien fait et au moindre coût ; ce qui répondra parfaitement à notre projet de certification ISO 9001 et 14001 en cours de réalisation.

En outre notre Complexe ne s'est sûrement pas trompé en investissant sur la formation interne des travailleurs. Le résultats positifs témoignent que GL1/Z en plus de faire tourner nos installations dans les meilleures conditions possibles fournit et continuera à fournir à l'ensemble de la Branche des cadres moyens, des cadres supérieurs et des cadres dirigeants.

Pour conclure nous dirons que la valeur d'une Entreprise se mesure par sa richesse en potentiel humain, notre Complexe GL1/Z continuera donc d'investir en l'Homme le pivot central de son développement. Citons pour finir cette maxime du CPE :

**« Le Gisement le plus précieux pour Sonatrach ce sont ses Ressources Humaines ».**

# LA PREVENTION DES ACCIDENTS

Toujours dans la continuité quant au traitement de l'aspect sécurité dans notre Complexe GL1/Z nous croyons utile de reproduire un extrait qui nous semble pertinent, du livre de M. PIERRE JARDILLER. Comme vous le savez notre direction accorde un intérêt tout particulier à la sécurité des installations et des Hommes afin de prévenir tout accident ou incident si la vigilance venait à se relâcher et les consignes de sécurité à être outrepassées. Notre appareil de production mérite toute notre attention.

## LES MESURES DESTINEES A ELIMINER L'ELEMENT OBJECIF DE L'ACCIDENT :

Ces mesures, qui devront être mises en application le plus rapidement possible découleront des résultats de l'enquête menée pour relever les conditions matérielles dangereuses qui peuvent exister dans l'usine. Cette enquête devra être confiée à la responsabilité de chaque chef de département, avec le conseil du responsable de la sécurité pour l'usine ; les observations doivent être examinées par le comité de sécurité pour l'usine, afin qu'il en discute et propose les mesures à prendre. Pour qu'ils effectuent plus facilement cette enquête, on peut fournir à chaque chef de département une liste des rubriques indiquant les principales causes matérielles pouvant être à l'origine des accidents.

La personne ou le service qui aura la responsabilité de l'application des mesures décidées dépendra de la nature même de ces mesures. Ce pourra être le chef hiérarchique, le service entretien, le service technique, ou la direction de l'usine.

Des enquêtes ultérieures devront être menées périodiquement.

Il faut évidemment commencer par appliquer les mesures prévues par la législation, et y apporter par la suite les compléments jugés nécessaires.

## LES MESURES DESTINEES A ELIMINER LES CAUSES D'ACCIDENTS SUBJECTIVES :

Une autre série de mesures devra être prise en même temps pour éliminer ou diminuer les causes subjectives d'accidents, c'est-à-dire l'acte dangereux en lui-même et le facteur individuel.

L'acte dangereux peut consister à :

- Exécuter des opérations sans en avoir reçu l'ordre ni l'autorisation, ou sans se mettre dans de bonnes conditions de sécurité, sans prendre garde au danger.
- Travailler à un rythme dangereux.
- Ne pas se servir des dispositifs de protection.
- Employer des outils, employer les outils d'une manière dangereuse.
- Se laisser distraire, prendre des attitudes dangereuses, s'affoler, etc...



- Ne pas employer le matériel de protection individuel.
- Le facteur personnel pourra consister en :
- Comportements mal adaptés (montrant de la paresse, de la mauvaise volonté, un manque de loyauté ou d'esprit d'équipe, de la peur, de l'égoïsme, de l'hypersensibilité, de l'impatience, de la distraction, etc...).
- Un manque de connaissances ou d'aptitude (formation insuffisante ; incompréhension, manque d'information, manque de conviction, etc.).
- Défauts physiques (vue, ouïe, daltonisme, temps de réaction, maladies antérieures, etc...).
- La première mesure à prendre est de former les chefs à affronter les problèmes de la prévention des accidents. Ce sont eux qui sont en contact permanent avec les situations et les individus concernés par ces problèmes, et ce sont eux qui assumeront les responsabilités les plus importantes et les plus immédiates pour la prévention des accidents parmi leur personnel.

Quant aux mesures à prendre, on peut en indiquer quelques-unes :

- Envoyer à plusieurs reprises (à domicile, ou avec le bulletin de salaire, ou par distribution pendant le travail ou à l'entrée, etc..) à chaque collaborateur, des instructions écrites sur ce qu'il faut faire pour éviter l'accident ou en réduire les conséquences. Faire remarquer que c'est l'intérêt du

travailleur comme celui de l'entreprise d'apporter le plus grand soin à la prévention des accidents ; qu'il faut se rendre à l'infirmerie même pour les blessures les plus légères ; qu'il faut signaler à son propre chef les conditions de travail et les modes opératoires dangereux ; qu'il ne faut agir qu'avec ou l'autorisation de le faire ; qu'il faut se servir des dispositifs de protection chaque fois que cela est prescrit ; qu'on ne devrait jamais entreprendre de travaux dangereux sans en avertir qui de droit, etc...

- Organiser une série de projections anti-accidents, à raison au moins d'une fois par mois, pour tous les collaborateurs, à tour de rôle, et faire suivre ces projections d'une discussion. Ces réunions devront avoir lieu pendant les heures de travail, et si cela n'est pas possible, le temps qui leur sera consacré devra être compté en heures supplémentaires.
- Préparer et placer dans les endroits où le personnel passe le plus souvent des affiches de propagande anti-accidents, en suivant un ordre étudié à l'avance.
- Expliquer, par des graphiques, la fréquence et la gravité des accidents, faire apparaître les différences qui existent en ce domaine dans les différents départements ; montrer par des photographies, des pancartes, la gravité et le tragique des accidents du travail, en faisant appel à l'instinct de conservation de chacun ; faire remarquer les



conséquences que peut avoir un manque d'attention, signaler les blessures légères en faisant remarquer que les conséquences auraient pu être plus graves : « vous avez eu de la chance cette fois-ci, mais la prochaine fois ... », « veillez à ce que votre camarade ne fasse pas comme vous, etc... »

- Dans chaque département de production, accrocher dans un endroit bien visible une pancarte où est indiqué le nombre de jours passés sans accident.
- Confier à chaque collaborateur un livret sur la prévention des accidents, au cours de réunions organisées par les chefs de département pour leurs collaborateurs.
- Organiser des concours entre les différents groupes, et proposer des récompenses (jour de congé payé, excursion, etc...). Pour organiser des concours de ce genre, il faut tenir compte des différences entre les dangers qui existent dans un département ou dans un autre ; pour cela, on peut prendre comme point de départ les indices de fréquences et de gravité des accidents, pour chaque département et pour une période donnée, et donner le prix ou les prix au département qui réussit à réduire ces indices dans la plus forte proportion.
- Faire appel au sens de la responsabilité des collaborateurs, en leur confiant des charges en matière de sécurité (contrôle, entretien des dispositifs de sécurité, soin de l'affichage des communications, etc...).

- Envisager, de temps à autre, de faire appel à l'esprit humanitaire, à la responsabilité que l'on a vis-à-vis de soi-même, de ses collègues, de sa famille, de l'entreprise, à la logique (l'accident montre que quelque chose ne va pas, qu'il s'est produit une erreur, qu'un calcul a été mal fait, qu'un risque a été pris). Insister verbalement ou par écrit, ou par des affiches, sur le fait que les mesures de prévention sont essentielles, qu'elles donnent des résultats positifs, et que la plus grande partie des accidents est causée par des initiatives personnelles dangereuses ; que le mode opératoire « sûr » est presque toujours le meilleur et le plus rapide.
- Au cours des réunions organisées par le département, enseigner au personnel l'emploi du matériel individuel de sécurité et des dispositifs contre l'incendie.
- Faire des exercices d'alarme, afin que chacun sache ce qu'il doit faire, quand et comment il doit le faire, en cas d'urgence.

*Tiré livre de PIERRE JARDILLER  
« Organisation Humaine des Entreprises »  
Edition PUF Chapitre IX*

# COMPORTEMENT SECURITAIRE DU PERSONNEL

1. Rappelez-vous toujours que l'une de vos toutes premières responsabilités en tant qu'employé est d'exécuter vos tâches en assurant la sécurité.
2. Apprenez les consignes de sécurité approuvées applicables à votre travail et observez-les constamment.
3. Portez un intérêt actif au programme de sécurité. Soyez très attentifs aux discussions sur la sécurité du travail que votre supérieur pourrait provoquer de temps à autre pour vous préparer à un travail nouveau ou dangereux. Demandez des explications sur les points que vous n'avez pas saisis complètement.
4. Tenez-vous toujours en alerte devant les possibilités de danger. Lorsque vous le pouvez, écarter ou éliminer vous même un danger sinon rendez-vous immédiatement compte à votre supérieur.
5. Rendez immédiatement compte à votre supérieur de toute blessure dont vous pourriez être victime pendant le travail quel que soit le peu d'importance que vous considérez qu'elle ait.
6. Evitez les expédients de toute sorte qui pourraient vraisemblablement compromettre la sécurité, dans les rares cas où un expédient est nécessaire comme mesure provisoire, remplacez-le ou corrigez-le dès que possible par l'équipement ou le procédé approprié. Entre temps signalez l'expédient utilisé afin que les autres le remarquent, et comme précaution supplémentaire, avertissez le personnel de secours ou de relève ou toute autre personnel de son existence.
7. Utilisez les formulaires prescrits pour rendre compte de tous les détails d'un accident qui n'a causé ni blessures, ni dommages mais qui le pourrait au cas où il produirait à nouveau.
8. N'essayez jamais d'exécuter un travail seul lorsque le bon sens et les consignes de sécurité vous indiquent qu'une aide vous est nécessaire.
9. Utilisez l'équipement de protection qui vous est fourni et prescrit pour le travail que vous exécutez.
10. L'usine n'est pas un cirque. Il est formellement interdit d'engager une bagarre ou de faire des plaisanteries ou de jouer des tours d'aucune sorte sur le chantier. Une telle conduite est strictement interdite.
11. Faites attention, dans vos déplacements sur les lieux du travail à ne pas glisser, ni trébucher, ni tomber. Courir favorise les accidents et vous ne devez pas courir pour exécuter votre travail dans les circonstances normales.
12. Evitez les excès d'efforts de levage en maintenant votre dos aussi droit que possible et en vous servant des muscles des jambes au lieu de ceux du dos ou de l'estomac. N'essayez jamais seul ou accompagné de soulever des charges trop lourdes pour que vous puissiez les manipuler de faibles charges. Essayez d'estimer le poids approximatif d'un objet avant de le soulever.
13. Méfiez-vous des objets qui peuvent tomber. Gardez toujours vos pieds à distance et manipulez le matériel avec soin.
14. Ne laissez jamais d'outils ou autres objets sur des échafaudages ou autres ouvrages élevés d'où ils risqueraient d'être déplacés et tomber.
15. Ne lancez jamais d'outils, de matériel ou d'équipements d'un niveau de travail à un autre. De tels articles doivent être acheminés vers le haut ou vers le bas soit de main en main, soit en utilisant quelque autre moyen qui soit pratique et sûr.
16. Avant d'abandonner un travail dans un endroit isolé, prévenez toujours votre supérieur ou un autre responsable de l'heure approximative de votre retour prévu, à moins que vous n'avez l'habitude d'exécuter un travail à cet endroit et que vous ne reveniez habituellement après le même laps de temps.



# INSTALLATION DE 07 CHEFS DE SERVICE AU COMPLEXE GL1/Z



**M. BENSAOUA Mohamed**  
Chef de Service Electricité



**M. BELHACINI Mourad**  
Chef de Service  
Fabrication



**M. GHALEM Djelti Bouabdellah**  
Chef de Service Mécanique



**M. DJAKANI Abdellah**  
Chef de Service Relations de Travail



**M. DINE DJENANDAR**  
Chef de Service DCS



**M. DJEDI Tayeb**  
Chef de Service  
Instrumentation



**M. GADRA Nacer**  
Chef de Service Inspection

L'installation des chefs de service a eu lieu le Samedi 03 Avril en présence de M. BEKKOUCHE et M. A. ROZ respectivement sous-directeur exploitation et personnel, des chefs de département ainsi que de M. ZAGGAY secrétaire général du conseil syndical. Une collation a été organisée en leur honneur durant laquelle notre sous-directeur M. BEKKOUCHE n'a pas manqué de les féliciter et de les encourager dans leur nouvelle fonction, sans oublier de remercier les intérimaires de ces derniers pour leur abnégation témoignée en attendant l'installation des chefs de service respectifs.

Enfin, notre secrétaire général du conseil syndical a lui aussi adressé ses félicitations aux nouveaux promus tout en signalant son parfait accord quant à leur nomination.

La clôture de l'évènement fut prononcée en fin de matinée.



Le 24 février double anniversaire : celui de la création de l'UGTA et de la nationalisation des Hydrocarbures a été l'occasion pour le Complexe GL1/Z d'organiser une cérémonie de remise de médailles de fidélité à nos travailleurs. Une collation fort sympathique a été organisée en l'honneur des agents concernés durant laquelle des médailles, des chèques et des diplômes ont été remis aux concernés. Un évènement devenu une tradition pour notre Direction.



**M. A. ROZ** Sous-Directeur du Personnel remet la médaille d'Or à **M. RAHMI** Mustapha



**M. A. BAAZIZ** Directeur du Complexe remet la médaille Vermeil à **A. M. MEHAREB** Mohamed



**M. C. BEKKOUCHE** Sous-Directeur Exploitation remet la médaille d'Argent à **M. MAKOUCHE** Tayeb

## **VERMEIL : 01**

- 1 - MEHAREB Mohamed

## **OR : 11**

- 1 - Melle BOUHADJAR Zohra
- 2 - BENBRAIK Mohamed
- 3 - BOUCETTA Lakhdar
- 4 - LARBI-DANI Boubekour
- 5 - ARRAR Lahouari
- 6 - BEKKADJA Kamel
- 7 - BERRAHAL Charef
- 8 - TEMMOURI Benaoumeur
- 9 - CHERGUI Moahmed
- 10 - RAHMI Mustapha
- 11 - DAMOU Ali

## **ARGENT : 21**

- 1 - BOUMOHRAT Norednine
- 2 - BOUMEZOUGH Mohamed
- 3 - LATROCHE Bekaddour
- 4 - MAKKOUCHE Tayeb
- 5 - OUMOUSA Hamid



**M. A. BAAZIZ** Directeur du Complexe remet la médaille à **A. M. CHERGUI** Mohamed



**M. A. ZEGGAI** Secrétaire Général du Conseil Syndical remet la médaille à **LARBI-DANI** Boubekour

- 6 - ALLOUCHE Ahmed
- 7 - BENATIA Moahmed
- 8 - BENMESSABIH Adda
- 9 - BENSAOUA Mohamed
- 10 - BENYETTOU Mohamed
- 11 - GACEM Djamel
- 12 - LABACI Mustapha
- 13 - BRIK Azzeddine
- 14 - DAHMANE Mohamed
- 15 - FATAH Belmekki
- 16 - HANIFI M'Hadji

## **BRONZE : 08**

- 1 - ALLAL Habib
- 2 - BENGOUA Abdelkader
- 3 - CHENTOUR Djamel
- 4 - DOUAIMI Sidi-Mohamed
- 5 - MEFLAHI Abdelhafid
- 6 - AMARA Bendehiba
- 7 - AMMOUR Amirouche
- 8 - LAKEDJA Mohamed





**M. H. AITEMRAR** Assistant de la Sûreté Interne remet la médaille à **M. H. ARRAR**



**M. C. BEKKOUCHE** Sous-Directeur Exploitation remet la médaille à **M. BERRAHAL** Charef



**Mme D. AKEB** Chef de Dpt Finances et Comptabilité remet la médaille à **M. BRIK Azzedine**



**M. M. MOUSLIM** Chef de Sce Chaudronnerie remet la médaille à **M. BENSOUA Mohamed**



**M. M. RAIS** Chef de Dépt Maintenance remet la médaille à **M. GACEM Djamel**



**M. A. ABDELMALEK** chef de Dpt Approv remet la médaille à **BENMESSABIH Adda**



**M. M.A SI-MERABET** Chef de Dépt Sécurité remet la médaille à **KOIBICHE touati**



**M. M. EL-HABIB KAHLOUL** Chef de Sce Gestion de Carrière remet la médaille à **ALLOUCHE Ahmed**



**N. MSD. BOUHADIBA** Chef de Dépt Personnel/pi remet la médaille à **BEKKADJA Kamel**



**M. M. DJELID** Chef de Sce Organisation remet la médaille à **BENATIA Mohamed**



**M. D.E BOUADJADJ** Membre du Conseil Syndical remet la médaille à **M. HANIFI M'Hadji**



**M. M. BERDJI** Chef de Sce Formation remet la médaille à **ALLAL Habib**



M. A. BAAZIZ Directeur du Complexe offrant une rose à Mme S. ABBES

# Le 8 Mars : journée mondiale de la femme



Melle K BESBASSE membre du Conseil Syndical offrant une rose à Melle S. RIGHI

Comme chaque année le 08 Mars est un évènement majeur qui célèbre la femme comme le pivot central de la société ; cet évènement consacre la femme pendant toute l'année comme un complément indispensable à l'homme. Elle est la mère, la sœur, la fille, la collègue de travail, la militante, la moudjahidat ... et chaque fois si besoin est, elle se pose comme rempart inexpugnable contre les malencontreux aléas de la vie.

A ce titre la femme algérienne se doit d'être honorée sans ambage.



A Sonatrach en général et dans notre Complexe en particulier elle est partie intégrante de notre grande famille de travailleurs. Elle est sollicitée dans toute entreprise de développement de notre Complexe GL1/Z.

A l'occasion de l'évènement du 08 Mars, elle fut l'objet de toute l'attention de notre Direction. A cet égard une conviviale collation a été organisée en son honneur et une rose symbolique lui a été offerte.

Enfin un sympathique poème a été composé pour rendre la fête plus belle encore, par une jeune secrétaire stagiaire et que nous reproduisons dans cette édition. La femme pour cette jeune fille est incarnée par une princesse aux multiples vertues.

# Bonne Fête





يحتاوي صلحة  
متمهنة في التحصين  
الآلي



## ملكة المنى

أدعي أميرة الوادي  
لقت بجميلة العصر  
ذات الشعر الأشقر  
ببشرة سمراء نعم .....  
تصدقون أنني حفيت بكل عطر  
سكنت قلب كل فارس و مغوار  
رحلت داخل كل حقيبة  
بجملها زائرا جاء لبراني ....  
أنا هي ....  
أحب من أشياء  
أعشق من أهوى  
حقيقتي سر وجودي  
أنا امرأة من بين الملايين  
أنا سيدة عشت التاريخ و الحاضر  
كنت يوما بادية، و يوما غازية  
ويوما معاصرة...  
لكنتي للأبد طاهرة  
الشرف ذكرى صباي و شبابي  
الحب حق و دافع  
لقد زرعت في روحها،  
الحرية و التواضع و الأمل  
هي رمز النضال المؤتمن  
أرضا كريمة أمينة  
مخصصة من الاستمرار و العمل  
فهي من يريد لها نلبي عهدا  
إذا ما انحدرت على خديك دمعة  
فقبلها المنيء بالحب يغتسل  
تضيء في الدرب الطويل مشاعل  
على صدر الشرف ترقد  
قبل انبثاق الفجر تصلح  
هي طبعاً سيدة من بين آلاف النساء  
تحب بصدق  
تهوى بالرفاه  
تبقي أميرة لبن كل الأجيال  
تذكرني أنك حرة  
تذكرني أنك كنت يوماً  
حقيقة الأصل في كل ربيع  
طبعاً أنت ... أم الشهداء و أم الأنبياء  
أم الحق تم الحق  
تلمحين إلا بالنسر و الصدق  
فاضن أنك تستحقين الجنة  
إذا ما أردت و عاهدت  
فكوني سيدتي للأبد راقية



A l'occasion des naissances, la Direction, le Partenaire Social, et l'ensemble du personnel félicitent les agents suivant :

AGENTS	NOUVEAU-NES
ARABA MED BOUZNEB	RAFIK ZIYAD, AMIRA et KENZA
DJADIAI Mourad	ZAKARIA
MEKKAOUI Boubakeur	M'HAMED DAHO
CHAIM ABDALLAH	KAOUTAR
SAHABI Abed Bachir	AMINA
HADDAR Said	SALIMA



La Direction, le Partenaire Social, et l'ensemble du personnel, très affectés par le décès du/de :

- Père de M. HADJADJ Djamel
- L'enfant de M. CHAIB Yahia
- L'enfant de M. HENNI Abderrahmane

adressent à ces derniers leurs sincères condoléances.

La mort subite de M. BOUZNEB Mohamed à son domicile en ce mois d'Avril n'a pas laissé le personnel de GL1/Z indifférent.

La grande famille GL1/Z vient de perdre un de ses fils fort estimé par ses collègues.

Aussi la Direction du Complexe, le Conseil Syndical et l'ensemble des travailleurs se joignent à la douleur de ses proches et les assurent de leur sincère compassion en cette douloureuse circonstance.

Puisse dieu le miséricordieux lui accorde une place de choix dans son paradis.

« A dieu nous appartenons et c'est à lui que nous retournons. »